INVALIDITE - LISTE DES DECISIONS ADMINISTRATIVES

ARRETE / DECISION DE CONCESSION	ARRETE / DECISION DE CONCESSION	ARRETE / DECISION DE LICENCIEMENT	ARRETE / DECISION DE CONCESSION
DE PENSION INVALIDITE	DE RENTE INVALIDITE	POUR INAPTITUDE PHYSIQUE	DE RENTE INVALIDITE EN CAPITAL
Date d'effet de la Pension	Date d'effet de la pension	Date et motif du licenciement	Mode de calcul
	- Au plus tôt, date de consolidation fixée par la Commission		
Références à l'avis de la CPAM	de Réforme (CdR)		Information sur la révision de la rente d'invalidité
date et catégorie			
	Eléments de calcul		
Mode de calcul	Eléments de Calcul :		
- Taux lié à la catégorie d'invalidité = 30 ou 50%	Taux d'IPP fixé par la CdR = XX % ,		
Salaire retenu = Traitement de base (IB=X) + Indemnité de	Salaire perçu par l'agent pendant 1 an avant son AT,		
résidence	Salaire minimum des rentes à retenir en fonction date de		
Montant Pension = Salaire Retenu x Taux lié à la catégorie	consolidation AT fixée par la CdR		
d'invalidité			
Soit un montant de Montant Mensuel de Pension de M €	Mode de calcul		
brut par mois	• Taux de Rente = (Partie du Taux d'IPP =<50 % /2 + Partie		
Auquel s'ajoute le Supplément Familial de traitement : XX €	du Taux d'IPP >50 % x 1.5)		
mensuel jusqu'à l'âge où l'(les) enfant(-s) cesse(-nt) d'être	Montant Mensuel de la Rente = Salaire le plus avantageux		
à charge de l'agent	pour l'agent X Taux de Rente / 12 = XXX € bruts mensuels		
	 Ce montant est non imposable et non soumis à cotisations 		
nformation sur l'imposition et les cotisations sociales	sociales		
nformation sur la revalorisation	Information sur la revalorisation		
nformation sur la date de fin de la pension d'invalidité	Information sur la révision de la rente d'invalidité		
nformation sur la révision de pension d'invalidité			
nformation sur les modalités de reprise d'activité			